



Déclaration liminaire au CTL de la DDFIP de la Nièvre du 26 avril 2016

A la veille d'une nouvelle mobilisation contre le projet de loi travail, la CGT exige le retrait de ce texte. Plusieurs mesures contenues dans celui-ci permettront de déroger aux droits des salariés tels que prévus dans le droit du travail et les accords de branche notamment par le simple fait de l'inversion de la hiérarchie des normes. Ainsi, des accords d'entreprises pourraient contenir des dispositions moins favorables aux salariés que celles des accords de branche. Si ce projet de loi était voté et mis en oeuvre, la précarité et l'insécurité sociale deviendraient la norme dans le monde du travail.

La Fonction publique n'échappera pas à ce mouvement. D'ores et déjà, des projets visant à remettre en cause certains droits sont en cours et concernent directement les agents des Finances publiques : des attaques contre les statuts particuliers contenues dans le PPCR ou encore du RIFSEEP, de la chute du nombre de promotions internes, de l'annonce de la retenue à la source, des restructurations incessantes qui aboutissent à des reculs en matière de règles de gestion et à la dégradation de la qualité du service et des conditions de vie au travail.

A la DGFIP, nous dénonçons les sous effectifs supérieurs à 3 240 agents C, les suppressions de plus de 34 000 postes depuis 2002, la fermeture programmée de plus de 150 trésoreries, les fusions des SIP, les fusions des SIE, les regroupements de SPF, les créations de PCR, les transferts de l'enregistrement, les fusions de RAN et la retenue à la source programmée pour 2018.

Comme dans l'ensemble de la fonction publique, c'est la casse de la DGFIP qui est à l'ordre du jour : des pans entiers de missions sont supprimés, le maillage territorial de notre administration est en cours de démantèlement et l'accès au service public est remis en cause.

Dans l'immédiat, au vu de la situation des effectifs dans les services, les élus de la CGT Finances Publiques exigent l'appel de l'ensemble de la liste complémentaire du concours commun de catégorie C.

Depuis plusieurs années, nous dénonçons les vacances d'emplois au sein de notre administration (oui, nous nous répétons), mais les chaises restent vides année après année et cette situation génère malaise et mal être des agents au travail.

Dans les objectifs annuels fixés au directeur, la prévention des RPS (et plus largement la santé et les conditions de travail des agents) est réaffirmée comme un objectif prioritaire par le gouvernement : dans la Nièvre, cet objectif ne semble pas prioritaire.

Preuve en est : la fermeture du SIE de CHATEAU CHINON a été connue après la fin de la campagne de mutation 2016 et les agents attendent toujours la venue de la direction pour leur annoncer la fermeture de leur service et leur devenir.

Dans notre département rural où la population est vieillissante, les services publics de proximité sont indispensables. **Nous nous opposons à toutes les fermetures de services.**

Par ailleurs, nous exigeons :

- un projet définitif global (tant sur le plan humain que technique) tenant compte du calendrier de mutation sur les restructurations de services.
- pour les agents dont le poste est transféré, qu'ils disposent d'un bureau, d'un téléphone, d'un ordinateur et des applications nécessaires aux missions.
- la prévention des risques psychosociaux par la direction de manière active,
- la résolution immédiate des cas de souffrance au travail.